

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DE SCHERWILLER Désaffectation et aliénation du chemin rural de la Binn

Par arrêté municipal du **28 octobre 2019**, il sera procédé à une enquête publique préalable à la désaffectation et à l'aliénation du chemin rural de la Binn sur le ban communal de Scherwiller.

L'enquête se déroulera sur une durée de 15 jours consécutifs,

**du lundi 2 décembre 2019 à 09h00 au vendredi 10 janvier 2020 à 16h30.**

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur OUDIN, ingénieur des travaux publics de l'Etat - Directeur départemental adjoint DDE retraité, présent sur la liste des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2019 a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à disposition du public.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Scherwiller :

- Lundi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
- Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 9h00 à 11h00

**Fermeture exceptionnelle le mardi 24 décembre 2019 l'après-midi**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique dans la mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie :

- le lundi 2 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le samedi 14 décembre 2019 de 9h à 11h
- le vendredi 10 janvier 2020 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignnant sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé dans la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Scherwiller, sise 1, place de la Libération 67 750 SCHERWILLER
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [desaffectation-enquete-publique@scherwiller.fr](mailto:desaffectation-enquete-publique@scherwiller.fr)

*L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique/chemin rural de la Binn : observations à l'attention du commissaire enquêteur »*

Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et en mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de la désaffectation et de l'aliénation du chemin rural de la Binn est la commune de Scherwiller représentée par son Maire, Monsieur Olivier SOHLER, et dont le siège administratif est situé 1 Place de la Libération 67750 SCHERWILLER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.